

CORONAVIRUS

Informations importantes du Conseil communal

La situation est exceptionnelle ! Il est **PRIMORDIAL** que tous les citoyens et citoyennes respectent les consignes pour que tout se passe pour le mieux.

Pour les personnes de plus de 65 ans et celles qui ont déjà un problème de santé qui souffrent d'hypertension, de diabète, de cancer, de maladie cardiaque ou respiratoire ainsi que d'autres pathologies, la consigne est claire : Restez à la maison !

IL EST IMPERATIF POUR CES PERSONNES D'ÉVITER TOUT CONTACT !

Les personnes à risques doivent éviter les contacts et ne plus faire d'achats, ni se rendre à la poste ou à la banque... elles doivent rester à la maison et demander de l'aide ! Chacun peut les soutenir en leur téléphonant souvent.

Pour les autres personnes, il est aussi recommandé de rester à la maison, sauf si : vous devez acheter des aliments, vous devez vous rendre chez le médecin, vous devez aider d'autres personnes, ou si vous devez vous rendre au travail car le télétravail est impossible.

C'est à ce prix que nous arriverons **TOUS ENSEMBLE** à ralentir la propagation du virus. Nous avons **TOUS** un rôle à jouer ! Notre vie va changer pour quelques semaines, mais si nous mettons en pratique les recommandations de suite, ça durera moins longtemps et fera moins de dégâts !

Pour les courses alimentaires, le **P'tit Mag de Pleigne** a mis en place un service de livraison à domicile (montant de commande minimum Fr. 30.-), pour toutes demandes, vous pouvez les appeler au **032.431.21.81** durant les heures d'ouverture. Les commandes doivent être passées 24 heures au préalable.

Le **Restaurant du Soleil à Movelier** a mis en place un service de repas à l'emporter, renseignements au **032.431.12.10**.

Au niveau de la **commune**, veuillez prendre connaissance des informations suivantes :

- ✓ Les guichets de l'**administration communale** sont fermés mais la secrétaire travaille soit au bureau soit à domicile et est disponible par téléphone au **032.431.15.44** ou par email **administration@pleigne.ch**. Un rendez-vous est possible en cas d'urgence.



- ✓ Selon les directives de l'OFEV, **la déchetterie doit rester ouverte selon l'horaire habituel**. Mais il convient de s'y rendre uniquement en cas de stricte nécessité (1 personne par ménage). Les déchets non périssables ou propres doivent être entreposés à la maison. L'incinération de déchets dans le jardin ou dans une cheminée demeure interdite, et ce malgré la situation actuelle.
- ✓ Les **places communales** (place de jeux, place de pique-nique, etc.) sont autorisées à 5 personnes au maximum en même temps.
- ✓ Les autorités communales ont décidé de reporter la **journée de bénévolat** à une date ultérieure.

Les personnes qui ont **besoin d'aide** sont priées de s'annoncer à l'administration communale au **032.431.15.44** ou auprès d'un conseiller communal :

- ✓ Lucien Fankhauser **078.640.16.70**
- ✓ Hervé Froté **078.802.67.34**
- ✓ Gérald Chételat **079.310.04.37**
- ✓ Patrick Guenat **078.744.70.36**

Pour plus d'informations, les hotlines du Canton sont ouvertes entre 9h et 16h :

- ✓ **032.420.51.97** (accueil enfants, enseignements, formation)
- ✓ **032.420.51.71** (économie, emploi, santé population)

Merci pour votre civisme et respect envers chacun.
Prenez soin de vous !
Restez à la maison !

Pleigne, le 25 mars 2020

Le Conseil communal

Tout ira bien

